

L'OBSERVATEUR DES COURANTS

SURVEILLANCE DES POLITIQUES CANADIENNES SUR L'EAU

VOLUME 1 - AUTOMNE 2009



MESSAGE DES COPRÉSIDENTS

BIENVENUE À L'OBSERVATEUR | DES COURANTS

Le Forum du leadership sur l'eau (FLOW) est un groupe indépendant formé de leaders et de spécialistes des questions relatives à l'eau provenant de partout au Canada. Ce forum vise à inciter le gouvernement à prendre des mesures pour protéger et gérer de façon responsable nos ressources en eau douce et nos écosystèmes. Pour les membres de FLOW, il est essentiel que tous les ordres de gouvernement, la société civile et le monde des affaires travaillent ensemble dans le cadre d'une stratégie pancanadienne qui permette de s'attaquer aux menaces actuelles et à venir qui pèsent sur la sécurité des eaux douces du Canada.

FLOW est né des travaux du Groupe Gordon de scientifiques et de citoyens préoccupés par l'eau réunis pour publier le document intitulé *Au courant : plan d'action fédéral pour l'eau douce*. FLOW entend poursuivre le travail entrepris avec la publication de ce document en formulant des observations sur les mesures stratégiques et les politiques adoptées par tous les

LA SUITE À L'INTÉRIEUR

TABLES DES MATIÈRES

Commentaire spécial : Un suivi des actions du gouvernement fédéral en matière d'eau douce	page x
La Commission mixte internationale et l'avenir de la protection des eaux transfrontalières.....	page x
Stratégie fédérale sur l'eau douce : beaucoup de papier, peu de résultats.....	page x
Le point sur la question de l'eau potable chez les Premières nations	page x
La gestion durable des eaux souterraines au Canada	page 10



Pour en savoir plus sur les actions que FLOW souhaiterait voir mises en œuvre par le gouvernement fédéral dans les dossiers couverts dans chacun des articles, cette icône renvoie les lecteurs aux sections pertinentes du rapport intitulé *Au courant* offert au www.gordonwatergroup.org

FLOW
FORUM FOR LEADERSHIP ON WATER



COMMENTAIRE SPÉCIAL

UN SUIVI DES ACTIONS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EN MATIÈRE D'EAU DOUCE

par Norman Brandon

FLOW est né d'une conviction partagée par tous ses membres : le gouvernement du Canada doit s'engager davantage dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de l'eau au Canada. Nous ne sommes pas les seuls à avoir cette conviction, puisque de nombreux organismes et individus ont également exprimé leur désir de voir le gouvernement fédéral jouer un rôle plus actif à l'égard de nos ressources en eau. Les membres de FLOW ont déterminé quant à eux que la première priorité consistait à tenter de résoudre les problèmes les plus urgents en matière d'eau douce.

Le 24 novembre 2008, nous avons écrit au nouveau ministre de l'Environnement, l'honorable Jim Prentice, pour lui demander de prendre des mesures immédiates dans trois domaines prioritaires – investir intelligemment dans les infrastructures hydrauliques dans le cadre du plan de relance de l'économie du gouvernement; améliorer la protection des eaux transfrontalières; mettre de l'avant une stratégie de gestion des bassins fluviaux. La réponse que nous a fait parvenir le ministre est à la page 3.

FLOW a bien accueilli les réponses du ministre. Si elles ont été jugées comme un pas en avant, ces réponses laissent toutefois entrevoir que la protection des ressources en eau douce ne constituait pas une priorité pour le gouvernement. D'abord, le ministre ne parle nulle part dans sa lettre de mettre en œuvre une stratégie nationale sur l'eau, une telle stratégie ayant pourtant fait l'objet d'un engagement ferme lors du discours du Trône de 2007. En lieu et place, le ministre fait référence au Plan d'action pour l'assainissement de l'eau. Ce Plan, qui n'est rien d'autre qu'un regroupement d'investissements déjà prévus dans le budget de 2007, n'est ni national, ni stratégique et s'emploie à trouver des solutions à des problèmes relativement limités et qui ne concernent que certaines régions, telles que le lac Simcoe, le lac Winnipeg et les secteurs préoccupants des Grands Lacs.

Par ailleurs, la plupart des engagements dont fait part le ministre ne relèvent que d'intentions et n'ont pas abouti à des mesures concrètes sur le terrain. Comment peut-on évaluer les résultats liés à une promesse d'investir 93 millions de dollars dans un Plan d'action pour l'assainissement de l'eau?

Le Commissaire fédéral à l'environnement et au développement durable a soulevé au cours des dernières années de nombreux cas où le gouvernement du Canada n'avait pas fourni l'information nécessaire pour permettre aux Canadiennes et aux Canadiens d'évaluer son rendement sur le plan de l'environnement. Au

printemps, le Commissaire a souligné que « le gouvernement ne peut faire la preuve que certains de ses principaux programmes environnementaux donnent les résultats visés. » Lorsqu'un membre d'un comité législatif lui a demandé de se prononcer sur les progrès réalisés dans la gestion des ressources en eau, le commissaire a déclaré : « nous n'avons pas observé de progrès mesurables dans l'élaboration d'une stratégie ou d'un cadre national. [...] il y a eu quelques communiqués de presse et quelques annonces, mais, lorsque nous avons visité les ministères, nous n'avons pas découvert suffisamment d'avancées pour affirmer que des mécanismes sont en place. »

Les gouvernements du pays sont passés maîtres dans l'art de communiquer. Nous sommes régulièrement bombardés de communiqués d'intentions, mais on se fait plus discret lorsqu'il s'agit de produire des rapports sur les résultats obtenus. Comment pouvons-nous savoir par exemple si les 7 millions de dollars promis l'an dernier pour des recherches scientifiques au lac Winnipeg sont allés à la recherche et, dans l'affirmative, pour quel type de recherche ils ont été dépensés? Comment pouvons-nous même savoir si ces fonds ont véritablement été dépensés? En ne pouvant consulter les ventilations de coûts et les calendriers des projets, il est difficile d'évaluer les résultats obtenus. La publication de rapports rigoureux devrait être considérée comme une priorité incontournable. Elle augmenterait le niveau de transparence et de responsabilisation du gouvernement, les deux fondements d'une bonne gouvernance.

Les rapports du gouvernement du Canada sur le Plan d'action économique du Canada constituent un pas en avant en matière de responsabilisation face aux engagements pris par nos représentants. Pourquoi ne pas produire de bulletins de rendement relatifs aux actions prises par le gouvernement dans sa gestion de nos précieuses ressources hydriques? La présentation d'un rapport annuel rigoureux sur l'état des principaux bassins hydrographiques du Canada par exemple constituerait une avancée significative dans la protection des ressources en eau douce du pays. Les huit principaux bassins hydrographiques du Canada traversant des frontières interprovinciales ou territoriales, le gouvernement fédéral a un rôle majeur à jouer dans leur gestion et il ne peut laisser aux seules provinces la responsabilité de gérer ces bassins, plusieurs n'ayant pas à ce chapitre démontré une grande efficacité par le passé. Mais il s'agit là d'une autre histoire, sur laquelle nous reviendrons un jour. **F**

SUITE DU MESSAGE DES COPRÉSIDENTS

ordres de gouvernement chargés de garantir la sécurité de l'eau douce au Canada et en faisant campagne pour leur adoption. En nous permettant de partager sur une base régulière notre point de vue sur la gestion des ressources en eau douce et de mettre en évidence les mesures qui pourraient être prises en cette matière, *L'observateur des courants* constitue un élément important de notre engagement en faveur de la protection de nos ressources en eau.

L'article principal de cette première édition de *L'observateur des courants* nous permettra d'effectuer un retour sur les progrès réalisés par Environnement Canada à l'égard des politiques sur l'eau que nous avons jugées prioritaires dans notre document fondateur *Au courant*. Parmi les autres sujets abordés dans cette première édition, nous retrouverons :

- une réflexion sur la réussite que représente la Commission mixte internationale, laquelle fête cette année le centième anniversaire du Traité des eaux limitrophes liant le Canada et les États Unis;
- une brève analyse des nombreuses tentatives qui ont été faites en vue d'élaborer une stratégie fédérale de l'eau douce;
- les dernières nouvelles concernant les politiques relatives à l'eau potable dans les collectivités des Premières nations;

- un résumé des plus récentes recommandations formulées par le Conseil des académies canadiennes concernant la gestion durable des eaux souterraines du Canada.

Au nom de tous les membres de FLOW, nous aimerions remercier Nancy Goucher pour sa patience, sa persévérance et le dévouement dont elle a fait preuve dans son rôle de coordinatrice du programme, notamment dans les efforts qu'elle a mis dans la publication de cette première édition de *L'observateur des courants*.

Veuillez faire parvenir vos commentaires, vos suggestions et vos demandes concernant FLOW et notre travail à l'adresse nancy@flowcanada.org.

Vos tout dévoués à l'amélioration du plan d'action du Canada en matière d'eau douce,
Jim Bruce & Tony Maas, Co-Chairs FLOW



LE 2 AVRIL 2009, LE MINISTRE PRENTICE NOUS FAISAIT PARVENIR LA RÉPONSE SUIVANTE :

... le gouvernement du Canada estime que les questions relatives à l'eau douce font partie des plus importants défis environnementaux actuels. Il me fait plaisir de vous faire part de quelques-unes des mesures que le gouvernement a prises pour protéger et préserver les ressources en eau douce actuelles et pour les générations à venir.

Le gouvernement du Canada a entrepris de protéger et de préserver nos principaux bassins hydrographiques par divers moyens. Afin de protéger les ressources en eau, le gouvernement du Canada s'est engagé à investir 93 millions de dollars pour soutenir le Plan d'action pour l'assainissement de l'eau, lequel assurera aux Canadiennes et Canadiens l'accès à une eau propre et salubre. Ce plan permettra d'encadrer les mesures qui seront prises pour améliorer la qualité de l'eau potable, pour assainir les eaux polluées et pour assurer la protection des écosystèmes.

Au chapitre du renforcement de la protection des eaux transfrontalières, notre gouvernement s'est engagé à faire voter une loi destinée à interdire tout transfert et toute exportation massive d'eau provenant de bassins hydrographiques canadiens. De plus, des restrictions sont en vigueur au Canada, enchâssées dans la Loi du Traité des eaux limitrophes internationales et les règlements connexes, qui interdisent les prélèvements massifs d'eau de la partie canadienne des eaux limitrophes, comme les bassins des Grands Lacs et de St. Croix. Ces interdictions sont accompagnées d'amendes pouvant aller jusqu'à 1 million de dollars et de peines d'emprisonnement pouvant atteindre 3 ans.

La gestion de l'eau étant régie par plusieurs administrations, le gouvernement du Canada s'est engagé à travailler avec ses partenaires et les divers intervenants en vue de renforcer les mesures prises pour protéger cette ressource essentielle. Le gouvernement fédéral joue un rôle central dans la plupart des mécanismes intergouvernementaux et multisectoriels qui régissent la gestion des ressources en eau au Canada. Cette contribution du gouvernement canadien va de la simple participation au Conseil canadien des ministres de l'environnement à une implication dans d'autres mécanismes de gouvernance, dont divers projets et plans d'action en matière de protection des écosystèmes tels que la Commission des eaux des provinces des Prairies, le Conseil du bassin du Mackenzie, le Réseau hydrométrique fédéral-provincial et le

Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada). Le gouvernement du Canada continuera de privilégier une approche intégrée dans la gestion des bassins hydrographiques destinée à favoriser une utilisation durable de nos ressources en eau.

Le 17 février dernier, une Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales a été adoptée par le Conseil canadien des ministres de l'environnement. On ne peut qu'être satisfait de ce dénouement puisque cette stratégie rationnelle et intégrée servira à orienter tous les ordres de gouvernement dans leurs efforts pour réduire les risques liés aux effluents rejetés par les systèmes de traitement des eaux usées. Cette Stratégie facilitera notamment l'élaboration d'un cadre réglementaire harmonisé pour la gestion des effluents d'eaux usées au Canada. En vue de contribuer à la mise en œuvre de cette Stratégie, le gouvernement canadien s'est engagé d'ici la fin 2009 à inclure dans la *Loi sur les pêches* des règlements concernant les effluents d'eaux usées. Cette réglementation s'appliquerait à tous les effluents d'eaux usées rejetés dans l'eau de surface par les villes et les autres systèmes d'eaux usées et comporterait une obligation d'effectuer un traitement secondaire de l'eau usée ou l'équivalent.

Par l'entremise de Chantiers Canada, le gouvernement du Canada réalise des investissements stratégiques en infrastructure qui contribueront à la relance de l'économie, à un environnement plus sain et à des collectivités plus fortes et plus prospères. Les 33 milliards de dollars d'investissements de Chantiers Canada constituent le montant le plus important jamais injecté dans les infrastructures publiques par un gouvernement fédéral. Grâce au Plan d'action économique du Canada, le gouvernement accélère et bonifie les récents investissements fédéraux dans les infrastructures en injectant près de 12 milliards de dollars de nouveaux fonds sur une période de 2 ans afin d'aider le Canada à affronter la récession mondiale. Ces investissements seront affectés à des projets d'infrastructures prioritaires relevant de toutes les catégories de projets admissibles, y compris des projets liés aux ressources en eau et aux eaux usées.

Le gouvernement du Canada travaille dans ses propres champs de compétence et collabore avec les autres ordres de gouvernement du Canada pour s'assurer que l'on répond adéquatement aux problèmes actuels liés à l'environnement et pour que nos enfants et les générations qui nous suivront puissent compter sur un environnement sain et sécuritaire.



Hillary Clinton et Lawrence Cannon lors du 100e anniversaire du Traité des eaux limitrophes. Photo prise par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.



RETOUR SUR AU COURANT...
Action 20 : Prioriser, à l'échelle nationale, la fourniture d'appuis solides à la Commission mixte internationale.

LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE ET L'AVENIR DE LA PROTECTION DES EAUX TRANSFRONTALIÈRES

par Ralph Pentland et Bob Sandford

Cette année marque le centième anniversaire du Traité des eaux limitrophes. C'est une belle occasion pour les Canadiennes et les Canadiens de réfléchir à l'impact que la Commission mixte internationale a pu avoir sur la protection des ressources en eau du Canada et sur le rôle qu'elle pourrait jouer à l'avenir.

Créée en vertu du Traité des eaux limitrophes signé en 1909, la Commission mixte internationale (CMI) est un organisme binational qui se consacre à la résolution des litiges entre le Canada et les États-Unis concernant leurs eaux limitrophes. Les experts en eau canadiens et étrangers reconnaissent que les principes fondateurs de la CMI – la représentation égale, les décisions prises par consensus, le recours à des enquêtes conjointes pour établir les faits, les consultations publiques, l'objectivité et la souplesse – sont des atouts importants qui font de la CMI un modèle pour le reste du monde. Le Traité était bien en avance sur son temps et il faut féliciter la CMI pour ce siècle de succès sans précédent qu'elle a connu dans sa gestion proactive des problèmes liés aux plans d'eau partagés entre le Canada et les États-Unis.

En 100 ans d'existence, la Commission a reçu près de 100 demandes et, hormis à deux occasions, elle a toujours obtenu un plein consensus. Dans la très grande majorité des cas, les gouvernements ont agi selon les recommandations de la Commission. Le bilan de la CMI est remarquable.

Le rôle joué par la CMI ne peut que gagner en importance lorsque l'on considère les effets cumulatifs que les nouvelles réalités du 21^e siècle feront subir aux eaux transfrontalières. Le réchauffement climatique, les polluants perturbateurs du système endocrinien et les espèces aquatiques envahissantes ne sont que quelques-uns des problèmes qui s'ajouteront aux défis traditionnels que suppose la gestion des eaux transfrontalières. Compte tenu de l'importance économique et environnementale de ces eaux pour le Canada et les États-Unis, il ne fait aucun doute que ces deux pays ont tout intérêt à fournir à la CMI les moyens de travailler avec les gouvernements et la société civile pour gérer ces problèmes et pour prévenir ou résoudre les différends concernant les ressources hydriques.

Malheureusement, les spécialistes du domaine hydrique ont identifié ces dernières années deux tendances inquiétantes susceptibles d'entraver les capacités de la CMI à répondre aux menaces qui pèsent sur les eaux transfrontalières et d'affecter son statut d'organisme capable de résoudre les litiges. Ces menaces ne sont pas tant liées à son mode de fonctionnement général, qui mise sur une coopération binationale et les principes décrits plus haut, qu'au manque de ressources et de volonté politique provenant des gouvernements fédéraux du Canada et des États-Unis.

Premièrement, des solutions politiques expéditives remplacent de plus en plus l'approche plus rigoureuse et plus technique offerte par la CMI. Le cas de la décharge du lac Devils et celui des projets d'approvisionnement en eau de la vallée de la rivière Rouge

FLOW se réjouit de la modernisation annoncée de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs

Le Canada et les États-Unis ont annoncé qu'ils s'engageaient à modifier l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs à l'occasion des célébrations marquant le 100^e anniversaire du Traité des eaux limitrophes qui ont eu lieu en juin. Lawrence Cannon, ministre des Affaires étrangères, et Hillary Clinton, secrétaire d'État des États-Unis, ont annoncé conjointement leur intention de moderniser l'Accord afin qu'il réponde aux défis actuels et aux défis à venir touchant la qualité de l'eau dans les Grands Lacs et dans la partie du fleuve Saint-Laurent qui chevauche la frontière canado-américaine. FLOW félicite les deux administrations fédérales pour cette annonce et souhaite qu'elle marque le début pour les deux pays d'un engagement renouvelé à collaborer de façon efficace à la gestion des eaux transfrontalières.

constituent deux exemples de cette tendance. La CMI a été créée pour traiter ce genre de dossier, mais ni les autorités canadiennes ni les autorités américaines n'ont cru bon faire appel à ses services pour les examiner.

La même tendance s'est manifestée dans le cas du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, alors que l'on a eu recours à des mécanismes politiques plutôt que de faire appel à la CMI pour superviser la mise en œuvre de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Il sera utile de noter ici que ce changement d'approche aura eu pour effet de réduire l'efficacité de l'Accord à résoudre les problèmes de pollution des Grands Lacs et il aura affaibli le niveau de responsabilisation du gouvernement et l'engagement du public.

Une autre tendance préoccupante est sans contredit la diminution au cours des dernières années de la capacité du gouvernement fédéral en matière de recherche scientifique dans le domaine hydrique. Cette situation affecte la capacité de la CMI à assurer la protection des ressources en eau du Canada, puisque les activités d'enquête de l'organisme reposent en grande partie sur le travail d'experts scientifiques très crédibles à l'emploi du gouvernement.

Le 100^e anniversaire de la CMI représente un moment crucial dans l'histoire de l'organisme. S'ils en avaient la volonté, les gouvernements pourraient profiter de cette occasion pour renverser ces tendances pour le moins préoccupantes et insuffler un nouvel élan à la Commission. À ce chapitre, il est encourageant de constater que les gouvernements canadien et américain ont récemment annoncé qu'ils s'engageaient à modifier l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Il serait important que le processus de renégociation permette de moderniser l'Accord et de redonner à la CMI les capacités de superviser véritablement sa mise en œuvre.

L'Initiative internationale sur les bassins hydrographiques lancée par la CMI constitue une autre occasion de redorer le blason de cet organisme. En réalisant des projets pilotes sur quatre bassins fluviaux, la CMI a démontré sa capacité à s'adapter à des paramètres socio-économiques et environnementaux de plus en plus complexes. Il n'en tient qu'au gouvernement de profiter de ces projets pilotes en fournissant les ressources nécessaires pour étendre les efforts entrepris sur l'ensemble de la frontière.

FLOW estime qu'il est important pour le gouvernement fédéral de travailler conjointement avec le gouvernement américain afin d'améliorer les capacités de cet organisme binational essentiel à la résolution des litiges entre les deux pays. Alors que la CMI entame son deuxième siècle d'existence et qu'elle aura à faire face à des problèmes de plus en plus complexes, la Commission doit plus que jamais pouvoir compter sur un meilleur soutien du gouvernement fédéral. **F**

CONFLITS DANS LES EAUX TRANSFRONTALIÈRES

Le projet de décharge du lac Devils et le projet d'approvisionnement en eau de la vallée de la rivière Rouge illustrent bien les conflits qui règnent à l'égard des eaux transfrontalières entre le Manitoba et le Dakota du Nord. Si le Manitoba s'oppose au projet de décharge du lac Devils, c'est essentiellement parce que ce projet permettrait à des espèces envahissantes de pénétrer dans le lac Winnipeg, posant ainsi un risque pour la santé aquatique du lac, qui soutien des collectivités autochtones, des projets de tourisme et de loisirs et la plus importante industrie de pêche au doré jaune au monde. En juin 2007, le Dakota du Nord a ouvert la décharge du lac Devils, et ce, malgré l'absence d'un système de filtration poussé, comme l'exigeait un accord conclu avec le Manitoba et le gouvernement du Canada. Le projet d'approvisionnement en eau de la vallée de la rivière Rouge du Dakota du Nord constitue également une menace pour la qualité de l'eau au Manitoba en détournant les eaux au-delà de la ligne continentale de partage des eaux, du bassin hydrographique du Mississippi vers le bassin hydrographique de la baie d'Hudson.



BEAUCOUP DE PAPIER, MAIS PEU DE RÉSULTATS :

LES MISES EN ŒUVRE AVORTÉES DE LA STRATÉGIE FÉDÉRALE RELATIVE À L'EAU

par Ralph Pentland et Oliver M. Brandes

Une reconnaissance générale de l'urgence d'assurer la protection des ressources en eau du Canada par le biais d'une stratégie fédérale sur l'eau émerge progressivement. Depuis quelques années, un nombre toujours plus important de documents, de stratégies et d'avant-projets préconisant la mise en place d'une politique fédérale (ou nationale) relative à l'eau ont été présentés au gouvernement fédéral par des ONG, des organismes universitaires, des associations professionnelles et des groupes de réflexion de partout au Canada.

Malgré ce consensus grandissant quant à la nécessité pour le Canada de se doter d'une stratégie progressive et intégrée pour faire face aux nombreuses menaces actuelles et futures qui mettent en péril les ressources en eau douce du pays, la dernière politique fédérale sur l'eau a avoir été déposée à la Chambre des communes date déjà de 20 ans. Cette politique n'a d'ailleurs jamais été véritablement appliquée et elle a été, pour l'essentiel, mise sous le boisseau dès le milieu des années 90. Depuis lors, le gouvernement et divers organismes

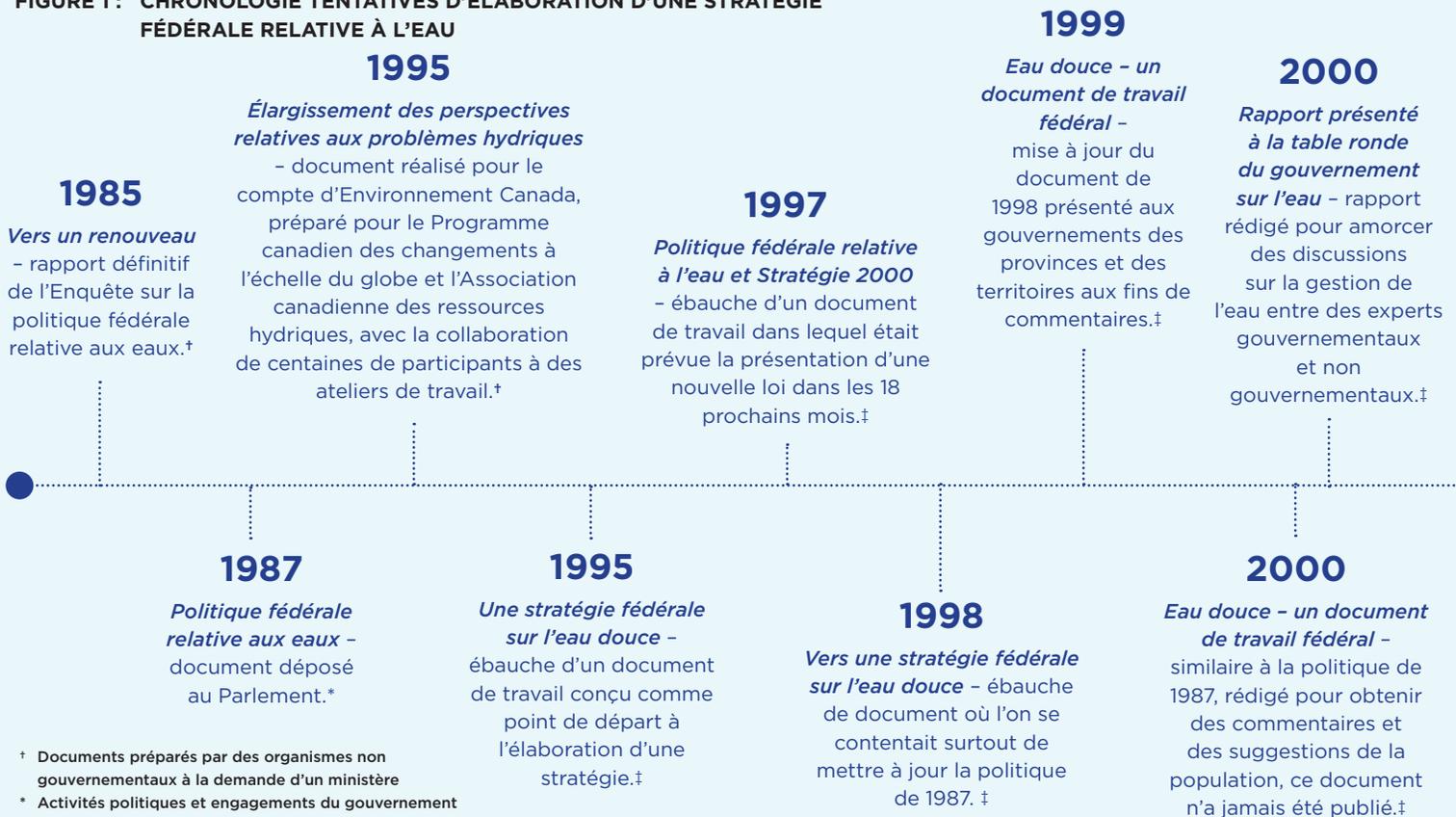
ont tenté à une douzaine de reprises d'élaborer ou de contribuer à l'élaboration d'une nouvelle stratégie fédérale relative à l'eau. La figure 1 présente une chronologie de ces initiatives qui permet de constater que bien des ressources bureaucratiques ont été consacrées à l'élaboration de ce projet de stratégie. Tous ces efforts n'auront toutefois encore donné lieu à aucune véritable politique ni à aucune mesure concrète sur le terrain.

Pourquoi en sommes-nous arrivés là? Peut-être à cause d'un manque de volonté politique, peut-être par la difficulté de bâtir un consensus entre la vingtaine de ministères du gouvernement fédéral concernés par la gestion de l'eau, peut-être par la crainte d'empiéter sur les compétences des provinces. Quelle qu'en soit la raison, il est évident que les Canadiennes et les Canadiens ne sont pas prêts à attendre deux autres décennies une action significative du gouvernement fédéral en ce domaine.

Lors d'un récent sondage d'opinion, l'eau douce a été identifiée comme étant la plus importante ressource naturelle du Canada et l'application d'une stratégie nationale sur l'eau a été identifiée comme devant être la première priorité du gouvernement pour protéger les ressources d'eau douce du Canada.

Avec un pareil appui de la population, il est plus que temps pour le gouvernement fédéral de formuler des engagements clairs quant à la protection de nos ressources en eau et de produire des résultats. Cela exigera du leadership et l'implication des principaux intervenants, y compris les autres ordres de gouvernement, les Premières nations et la société civile. **F**

FIGURE 1 : CHRONOLOGIE TENTATIVES D'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE FÉDÉRALE RELATIVE À L'EAU





2006

Les intérêts du gouvernement fédéral pour l'eau douce : fixer les priorités d'EC - Rapport préliminaire vraisemblablement rédigé en réponse aux critiques du Commissaire à l'environnement et au développement durable. †

2002

Diagnostic exhaustif de l'eau au Canada - ébauche de rapport préparée par Environnement Canada (ce rapport n'a jamais été terminé). †

2006

L'eau douce, source d'avenir : politiques visant une gestion durable des ressources en eau au Canada - conférence organisée par le Projet de recherche sur les politiques (une tentative de publier une politique intégrée fondée sur les résultats obtenus lors de la conférence a échoué). †

2008

*Engagement dans le discours du Trône à légiférer pour interdire les prélèvements massifs d'eau dans les principaux bassins fluviaux du Canada.**

2009

Le renforcement de la gestion intégrée des ressources en eau au Canada : document de discussion - document préparé par le Projet de recherche sur les politiques traitant de certaines considérations relatives à une stratégie fédérale pour la gestion de l'eau. †

2004

Cadre fédéral sur l'eau - ébauche de document présentant une liste et la stratégie des programmes fédéraux préparé pour un comité de sous-ministres. †

2007

La protection des ressources en eau du Canada : un diagnostic - document préparé pour un comité de sous-ministres. †

2007

*Engagement dans le discours du Trône concernant une nouvelle stratégie en matière d'eau.**

2009

La gestion durable des eaux souterraines au Canada - préparé par un comité d'experts sur les eaux souterraines (Conseil des académies canadiennes) à la demande de Ressources naturelles Canada. †



TOUJOURS EN ATTENTE D'UN RÉGIME LÉGAL LE POINT SUR LA QUESTION DE L'EAU POTABLE CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS

par Merrell-Ann Phare

La crise entourant la qualité de l'eau potable fournie aux Premières nations est toujours là et bien connue. Cette crise a fait les manchettes en 2005 lorsque le Commissaire à l'environnement et au développement durable a fait part de ses profondes inquiétudes quant à la façon dont le gouvernement du Canada dispensait ce service essentiel aux Premières nations. Dans son rapport, il affirmait ceci : « En dépit des centaines de millions de dollars que le gouvernement fédéral a investis pour améliorer la qualité de l'eau potable dans les réserves, une très forte proportion des réseaux d'approvisionnement en eau continue de fournir de l'eau dont la qualité ou la salubrité est à risque. »

Quatre ans après la publication de ce rapport, 20 % de la population des Premières nations n'a toujours pas accès à de l'eau potable de qualité. Dans son rapport de 2005, le Commissaire avait conclu que l'une des principales causes de cette mauvaise qualité de l'eau potable offerte aux Premières nations résidait dans l'absence d'un régime légal.

Cette absence de réglementation en matière d'eau potable est le résultat de trois facteurs :

1. il n'existe aucune norme réglementaire sur la qualité de l'eau sur les territoires (réserves) fédéraux;
2. les lois et règlements provinciaux concernant l'eau potable ne s'appliquent pas aux réserves et les Premières nations ne peuvent donc en profiter;

3. les lois et règlements concernant la gestion de l'eau dont se sont dotées les Premières nations ne sont pas reconnus par les gouvernements provinciaux et fédéral.

En 2006, l'Assemblée des Premières nations et le gouvernement du Canada se sont entendus pour mettre en place un comité d'experts chargés d'examiner la situation. Le Groupe d'experts sur l'eau potable pour les Premières Nations a produit un rapport exhaustif, qui a été bien reçu. Pour résoudre le problème de l'absence de réglementation en matière d'eau potable, le comité a proposé trois solutions pouvant servir de base à un régime légal sur l'eau potable applicable sur les territoires des Premières nations :

SOLUTION 1 - Appliquer les normes et exigences provinciales par le biais d'une « incorporation par renvoi »

SOLUTION 2 - Créer une nouvelle loi fédérale pouvant être appliquée sur les terres fédérales au Canada

SOLUTION 3 - Créer un régime légal fondé sur les droits inhérents et les lois des Premières nations

Le Groupe d'experts a estimé que pour des raisons juridiques et politiques, la première option était la moins souhaitable. Malgré cela, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) a annoncé, lors de sa présentation faite devant le Comité permanent des peuples autochtones du Sénat, que leur ministre privilégiait cette option.



RETOUR SUR AU COURANT...
 Priorité 3 : Fournir de l'eau potable à toutes les Canadiennes et à tous les Canadiens
 Priorité 4 : Protection des écosystèmes aquatiques et des droits des Autochtones sur les eaux

Au début de 2009, AINC a entrepris des consultations officielles avec les Premières nations afin de déterminer quels impacts pourraient avoir sur ces dernières l'adoption d'un tel régime. Entre 11 et 14 semaines avaient été allouées aux Premières nations pour leur permettre d'évaluer ces impacts et fournir leurs commentaires. Les consultations se sont terminées en mars 2009.

Dans des rapports qu'elles ont produits à l'issue de ces consultations (ces rapports sont disponibles sur le site Web de l'Assemblée des Premières nations), les Premières nations ont relevé d'importantes lacunes dans le processus de consultation, notamment :

- le temps alloué pour évaluer de façon sérieuse les impacts d'un tel régime était trop court et ne permettait pas d'impliquer adéquatement les membres de la communauté;
- les consultations n'étaient pas dotées de ressources financières suffisantes;
- AINC n'avait pas fourni d'information concernant les autres options destinées à combler l'absence de réglementation en matière d'eau potable;
- AINC n'avait fourni aucun renseignement financier permettant d'expliquer par exemple comment un tel régime pourrait être financé.

Ces lacunes ont été observées malgré le fait que le Groupe d'experts et les auteurs des rapports de consultation des Premières nations avaient souligné qu'un manque d'information sur les sources de financement susceptibles d'appuyer les exigences d'une nouvelle réglementation serait catastrophique pour la consultation et mènerait à un échec pour les Premières nations. De plus, ces consultations ne permettaient pas aux Premières nations de discuter des impacts que l'application sur leurs terres des politiques provinciales pourrait avoir sur leurs eaux ou sur leurs droits de gouvernance ou leurs intérêts. Bref, les Premières nations ont affirmé que ce processus de consultation n'en était pas vraiment un et que dans les faits, elles n'avaient pas vraiment été invitées à y participer.

Les prochaines étapes de cette consultation restent incertaines et le statut actuel du dossier est indéterminé. AINC n'a pas encore produit de rapport suite à cette consultation et n'a pas indiqué comment il comptait remédier aux préoccupations des Premières nations.

Entre-temps, l'Assemblée des Premières nations a entrepris l'élaboration d'un projet prometteur qui s'inspire des conclusions du Groupe d'experts. Elle évalue entre autres la portée que devrait avoir une loi des Premières nations sur la salubrité de l'eau potable et examine la possibilité de créer une Commission sur l'eau des Premières nations. Les résultats de ce processus devraient être disponibles d'ici la fin de l'année 2009. FLOW souhaite que dans cette recherche d'une solution aux problèmes de l'eau potable chez les Premières nations, le gouvernement fédéral collabore avec les gouvernements autochtones et les communautés pour que soient reconnus les droits des autochtones sur les eaux. **F**

LES RESSOURCES SELON LES MEMBRES DE FLOW



MAKING THE MOST OF THE WATER WE HAVE: THE SOFT PATH APPROACH TO WATER MANAGEMENT (2009)

Publié par Earthscan Books
 Édité par David B. Brooks, Oliver M. Brandes et Stephen Gurman

Le tout premier ouvrage au monde à présenter et mettre en œuvre l'approche souple (the soft path approach). Cette approche propose des exemples canadiens et d'ailleurs dans le monde pour démontrer la faisabilité économique et politique de cette approche. En plus d'être théoriquement séduisante, l'approche souple est également analytique et pragmatique. De plus amples renseignements sur l'approche souple sont offerts au www.poliswaterproject.org.



RESTORING THE FLOW: CONFRONTING THE WORLD'S WATER WOES (publication prévue en octobre 2009)

Publié par Rocky Mountain Books
 par Robert William Sandford

Au lieu d'attendre que le Canada connaisse sa propre crise de l'eau, la population canadienne pourrait vouloir tirer des leçons de l'expérience d'autres nations et agir afin d'éviter des problèmes similaires à ceux qu'elles connaissent à l'égard de la protection de leurs ressources d'eau douce. *Restoring the Flow* examine comment le Canada pourrait faire preuve de sagesse en matière de gestion des ressources hydriques et atteindre ses propres objectifs de durabilité sur les plans écologique et économique.



DENYING THE SOURCE: THE CRISIS OF FIRST NATIONS WATER RIGHTS (2009)

Publié par Rocky Mountain Books
 par Merrell-Ann Phare

Les Premières nations sont aux prises avec de graves problèmes liés à l'approvisionnement en eau potable. La problématique entourant l'accès à une eau potable sécuritaire est bien connue et pourtant, les progrès sont d'une lenteur prodigieuse. Les Premières nations ont été exclues de bon nombre de décisions importantes, puisque les provinces opèrent sur la base que les ressources hydriques situées sur leur territoire leur appartiennent, tandis que le gouvernement fédéral regarde et laisse faire. Au cours des trente dernières années, les tribunaux ont confirmé les droits des Premières nations à l'égard des terres et des ressources, ce qui comprend le droit de prendre part aux processus décisionnels. Ce livre se veut un appel au respect des droits des Premières nations sur les eaux et au développement d'une nouvelle éthique des eaux au Canada et ailleurs.



RETOUR SUR AU COURANT...
Priorité 7 : Développement de compétences en sciences de l'eau de classe mondiale

LA GESTION DURABLE DES EAUX SOUTERRAINES AU CANADA

par Jim Bruce, président du Comité d'experts sur les eaux souterraines

Le 11 mai dernier, le Conseil des académies canadiennes publiait un nouveau rapport intitulé *La gestion durable des eaux souterraines au Canada*. Le rapport révélait que « presque 10 millions de Canadiens utilisent l'eau souterraine comme source d'eau potable ».

À cela s'ajoute leur utilisation intensive aux fins d'irrigation, d'abreuvement des animaux de ferme, de production énergétique et d'activités industrielles. Cette étude avait été commandée par Ressources naturelles Canada, qui avait mandaté le Conseil pour répondre à la question suivante :

« Du point de vue scientifique, que faut-il pour parvenir à une gestion durable des ressources en eau souterraine du Canada? »

Pour répondre à cette question, le Conseil avait nommé un comité d'experts qui détermina que pour évaluer l'état de la gestion des eaux souterraines au Canada, il fallait d'abord définir les critères ou objectifs que devrait englober le concept de gestion durable des eaux souterraines. Les critères retenus pour une gestion durable furent :

1. **Protéger les sources d'eau souterraine contre l'épuisement** (il faut prévenir les prélèvements abusifs, qui diminueraient de manière significative la quantité d'eau disponible à long terme dans une région).
2. **Maintenir la qualité de l'eau souterraine en la protégeant contre la contamination** (il faut protéger les eaux souterraines de la pollution chimique et microbiologique).
3. **Préserver la viabilité des écosystèmes** (les prélèvements d'eau ne doivent pas avoir d'impacts négatifs sur les écosystèmes des eaux de surface alimentés par les sources d'eau souterraine).
4. **Établir le bien-être socio-économique** (le développement durable exige que la répartition de l'eau souterraine maximise sa contribution potentielle au bien-être social et économique de la société).
5. **Appliquer les principes de bonne gouvernance** (les décisions sur l'utilisation de l'eau souterraine et du territoire qui ont un impact sur les eaux souterraines doivent être prises de manière transparente et responsable, et doivent comprendre la participation du public).

En reconnaissant qu'il était impossible d'évaluer de façon exhaustive l'atteinte de ces objectifs pour l'ensemble du Canada, le comité a choisi de présenter huit études de cas portant sur diverses régions du Canada et de les comparer à trois exemples aux États Unis (réalisées avec l'aide de deux experts américains faisant partie du comité).

Le rapport mentionne quelques exemples d'une gestion durable des eaux souterraines telle qu'elle est définie dans l'étude. Ce type de gestion durable se retrouve notamment dans la région des Basses Laurentides, au nord-ouest de Montréal, et dans la moraine d'Oak Ridges, au nord de Toronto. Dans les deux cas, la collaboration entre les divers ordres de gouvernement et le travail des scientifiques locaux a permis aux municipalités et aux responsables des bassins hydrographiques d'avoir accès à l'information requise pour assurer une gestion durable du territoire qui leur permet à la fois de distribuer et de protéger les eaux souterraines et de surface.

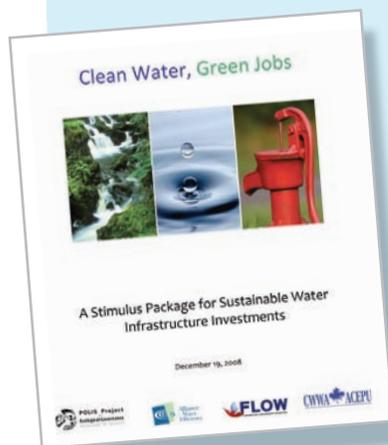
Mais le rapport fait également état d'un certain nombre de cas où la gestion durable est loin d'être assurée. La contamination des eaux souterraines par les nitrates était évidente dans les régions où l'on s'adonne à une agriculture intensive, et ce, partout au Canada, de l'Île-du-Prince-Édouard à l'aquifère d'Abbotsford-Sumas, qui chevauche la frontière séparant la Colombie-Britannique et l'État de Washington. On connaît mal, par ailleurs, l'impact que peut avoir sur les réserves d'eau souterraine locales l'extraction à ciel ouvert et *in situ* du bitume dans les projets des sables bitumineux d'Athabasca, tout comme on comprend mal le rôle que les eaux souterraines peuvent avoir sur les eaux de surface dans la région des Grands Lacs. Nulle part au Canada, il n'existe de données d'observation sous un format standardisé ou de systèmes de gestion des données facilement accessibles, deux éléments pourtant essentiels à une gestion durable des eaux souterraines. Cette lacune limite l'échange de renseignements entre les usagers et les autorités. En outre, on estime à plus de 30 000 le nombre de sites contaminés qui nécessiteraient une surveillance et une possible réhabilitation.

Le rapport recommande donc :

- a) Que les eaux souterraines et de surface fassent l'objet d'une approche intégrée permettant d'établir des liens entre les concepts de quantité et de qualité.
- b) Que les gouvernements fédéral et provinciaux adoptent un cadre de gestion durable des eaux souterraines fondé sur les objectifs décrits ci-dessus.
- c) D'adopter un programme avant-gardiste incluant les éléments suivants :
 - i) la collaboration entre les instances provinciales, fédérale et locales afin de standardiser la collecte de données et leur gestion;
 - ii) un programme de recherche, lequel devrait entre notamment comprendre des études permettant de mieux définir les besoins des écosystèmes, une évaluation des eaux souterraines et une analyse des impacts des changements;
 - iii) un rapport fédéral-provincial sur l'état des eaux souterraines du Canada – ce rapport devrait être publié d'ici deux ans et être régulièrement mis à jour afin de rendre compte des progrès réalisés dans la gestion durable des eaux souterraines du Canada.

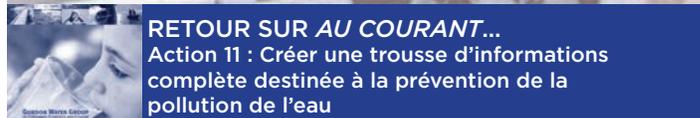
La version intégrale du rapport de même qu'un résumé intitulé *Points saillants du rapport* sont offerts sur le site www.sciencepourlepublic.ca/fr/index.html. Documents offerts en français et en anglais. **F**

NOTE D'INFORMATION DE FLOW : Eau propre, emplois verts : plan de relance pour des investissements dans les infrastructures durables de gestion des eaux



En collaboration avec l'Association canadienne des eaux potables et usées, le *POLIS project on Ecological Governance* et l'*Alliance for Water Efficiency*, FLOW a récemment publié un document intitulé *Eau propre, emplois verts : plan de relance pour des investissements dans les infrastructures durables*

de gestion des eaux. Soumis au gouvernement fédéral en prévision du budget 2009, ce plan plaide en faveur d'investissements intelligents et durables en infrastructures de gestion des eaux. Pour créer des emplois à court terme, faire économiser de l'argent aux Canadiennes et aux Canadiens à moyen terme et stimuler l'innovation technologique au Canada, ce plan propose notamment de réparer et de moderniser les infrastructures existantes, de remettre l'infrastructure verte en état et de prendre des mesures pour conserver l'eau et l'énergie. À ce jour, les investissements annoncés dans le cadre du plan de relance économique du gouvernement fédéral portent essentiellement sur la construction d'infrastructures traditionnelles d'approvisionnement en eau et d'assainissement des eaux, mais rien n'indique que le gouvernement du Canada soit décidé à prendre des mesures pour soutenir les infrastructures vertes ou favoriser la conservation de l'eau et de l'énergie. Non seulement le gouvernement canadien a-t-il raté une belle occasion, mais cette vision des choses contraste avec celle du gouvernement américain, qui exige qu'au moins 20 % des investissements effectués pour les systèmes en eau potable soient consacrés à des infrastructures vertes.



RETOUR SUR AU COURANT...
Action 11 : Créer une trousse d'informations complète destinée à la prévention de la pollution de l'eau

LE NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LES EAUX USÉES : UN PAS EN AVANT

Le 6 août 2009, le ministre de l'Environnement annonçait une nouvelle réglementation pour encadrer le rendement des systèmes de traitement des eaux usées. Bien que le calendrier de mise en œuvre soit plus long qu'il n'aurait été sans doute souhaitable et que le niveau du soutien offert par le gouvernement fédéral pour l'amélioration des stations d'épuration laisse planer des inquiétudes, la décision d'établir des normes nationales en ce qui a trait au rendement des systèmes de traitement des eaux usées municipales constitue une excellente nouvelle. Cette annonce témoigne également de l'esprit de collaboration dont ont fait preuve le gouvernement fédéral et le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME), le CCME étant en effet à l'origine de la Stratégie sur la gestion des eaux usées municipales sur laquelle repose ce règlement. FLOW souhaite que le gouvernement fédéral mette à profit cette mesure et sa collaboration avec le CCME pour élaborer une stratégie intégrée visant la protection des réserves d'eau douce du Canada.

 Photo prise par Green LA Girl

LES MEMBRES DE FLOW

Le Forum du leadership sur l'eau (FLOW) est un groupe indépendant composé de chercheurs, de spécialistes et de citoyens de partout au Canada. Ce forum vise à inciter le gouvernement à prendre des mesures pour protéger et gérer de façon responsable nos ressources en eau douce. Nous avons pour mandat de proposer des politiques efficaces, de suggérer des mesures à prendre et de faire un suivi des progrès réalisés vers une gestion durable de l'eau. Nous croyons que tous les ordres de gouvernement et l'ensemble de la société civile doivent travailler conjointement dans le cadre d'une stratégie pancanadienne pour faire face aux nombreuses menaces actuelles et futures qui mettent en péril les ressources en eau douce du pays.

Abonnez-vous pour recevoir les prochaines éditions de *L'observateur des courants* en visitant notre site Web au www.flowcanada.org.

David R. Boyd (POLIS Project on Ecological Governance, Université de Victoria)

David est l'un des plus éminents juristes spécialistes des questions d'environnement au Canada, boursier Trudeau, professeur auxiliaire à l'Université Simon Fraser et premier agrégé du POLIS Project on Ecological Governance de l'Université de Victoria.

Oliver M. Brandes (POLIS Project on Ecological Governance, Université de Victoria)

Oliver M. Brandes est directeur adjoint et dirige le Water Sustainability Project du POLIS Project on Ecological Governance de l'Université de Victoria. Il concentre ses efforts sur les aspects institutionnels et de réforme judiciaire de la gestion durable de l'eau et agit comme conseiller stratégique pour tous les ordres de gouvernement ainsi que différentes organisations non gouvernementales. www.poliswaterproject.org

Norm Brandson (expert-conseil en matière de politique sur l'eau et les ressources)

Norm est ingénieur et conseiller-praticien en matière d'environnement et de ressources. Il a occupé la fonction de sous-ministre au ministère de l'Environnement et agi comme sous-ministre lors de la création des ministères de la Conservation et de la Gestion des ressources hydriques au Manitoba.

James P. Bruce (Soil & Water Conservation Society)

Jim est le représentant canadien de la politique pour la Soil and Water

Conservation Society et expert-conseil en matière d'adaptation au changement climatique, de gestion de l'eau et d'atténuation des impacts des catastrophes naturelles. Il a d'abord été directeur du Centre canadien des eaux intérieures avant d'occuper le poste de sous-ministre adjoint pour la Gestion de l'environnement et l'Environnement atmosphérique. www.swcs.org

Marc Hudon, Nature Québec

Marc est directeur du programme Fleuve Saint-Laurent / Grands Lacs chez Nature Québec et président du Comité Zone d'intervention prioritaire (ZIP) de la rivière Saguenay. Il est aussi président du Conseil consultatif régional d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin au Québec. www.naturequebec.org

Tony Maas, WWF-Canada

Tony est le directeur de la section sur les ressources hydriques de WWF-Canada. Ses travaux l'ont amené à parcourir le Canada et la planète pour inciter des leaders du monde des affaires, des décideurs, des politiciens et des citoyens ordinaires à s'engager pour la protection et l'intendance de l'eau. www.wwf.ca

Linda Nowlan (juriste spécialiste des questions d'environnement)

Linda Nowlan est une juriste spécialiste des questions d'environnement ayant accumulé plus de 20 ans d'expérience dans plusieurs domaines. Autrefois au Programme en matière de gouvernance de l'eau de l'Université de Colombie Britannique, elle a déjà été directrice générale de la West Coast Environmental Law Association.

Ralph Pentland (Canadian Water Issues Council et Ralbet Enterprises Inc.)

Ralph Pentland est président intérimaire du Canadian Water Issues Council et président de Ralbet Enterprises Inc., où il agit comme expert-conseil sur un large éventail de dossiers stratégiques liés à l'eau et à l'environnement. Il a été directeur de la planification et de la gestion des eaux au ministère de l'Environnement de 1978 à 1991.

Merrell-Ann Phare (Centre autochtone de ressources environnementales)

Merrell-Ann Phare est directrice exécutive et avocate-conseil du Centre autochtone de ressources environnementales. Elle est membre de nombreux comités consultatifs et organes de consultation, dont le Comité consultatif public mixte de la Commission de coopération environnementale de l'ALÉNA. www.cier.ca

Robert Sandford (Décennie internationale d'action « L'eau, source de vie » de l'ONU)

Bob Sandford est le président canadien de la Décennie internationale d'action « L'eau, source de vie » de l'ONU, une initiative de partenariat national qui vise à améliorer la qualité de l'eau à long terme et son accessibilité dans le contexte des changements climatiques qui affectent le Canada et le reste du monde. Bob est également le directeur du Western Watersheds Climate Research Collaborative. www.thinkwater.ca
www.rwsandford.ca